

INSCRIPTION TROC ET PUCES du 25 novembre 2018
Salle UGSEL

Organisateur : APEL Saint-Raphaël Saint-Charles
1 rue Marie Rose Le Bloc'h, QUIMPER

ATTESTATION – Personne physique

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Né(e) le ...-...- 19..... à (n°département), ville :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :-.....-.....-.....-.....

@ (OBLIGATOIRE POUR LA CONFIRMATION) :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le par

N°immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le..... Signature :

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

La table d'exposition mise à disposition par l'APEL, est à 10€, et 5€ pour un emplacement pur un portant personnel

La mise en place des stands exposants se fera de 8h30 à 10h. Les exposants s'engagent à rester jusqu'à la fin de la manifestation à 18h. Les emplacements devront être libérés dès la fin de la manifestation.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute marchandise pouvant nuire au bon déroulement de ce Troc et Pucés.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, dégradation des marchandises exposées dans l'enceinte et aux abords de l'exposition.

Les emplacements sont numérotés ; pour des raisons de sécurité, toute modification concernant leurs attributions ne pourra avoir lieu sans accord de l'organisateur.

Il est interdit de se restaurer dans la salle. Le hall d'entrée ou des stands à l'extérieur seront réservés à la buvette (boissons, crêpes, friandises, saucisses/frites...)

Signature :

**Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre
pour être remis à M. le Maire de Quimper.**

Cadre réservé à l'organisateur

Règlement de 10€ effectué par chèque en espèce Cachet :

Emplacement n°.....